



AUTONOMIE CORSE

Suite à l'agression d'Yvan Colonna, et son décès, le ministre de l'Intérieur s'était engagé à ouvrir début avril des négociations sur « l'ensemble des problématiques corses » dont « l'évolution institutionnelle vers un statut d'autonomie ». Selon Gilles Simeoni, ce processus d'autonomie induirait que les compétences régaliennes resteraient du domaine de l'état tandis que certaines compétences (fiscalité, politiques de développements économiques par exemple) seraient transférées de plein droit à la collectivité de Corse. En France, les seuls territoires disposant d'un véritable statut autonome sont la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Les discussions sur l'autonomie corse ont été reportées suite aux violents affrontements, sur l'Île, entre la population et les forces de l'ordre.

HONGRIE

La présidente de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen, a annoncé l'activation contre la Hongrie d'un mécanisme de conditionnalité visant à priver de fonds un pays où sont constatées des violations de l'état de droit notamment sur l'utilisation des fonds européens dans un état membre. L'idée est de sanctionner la Hongrie, depuis longtemps soupçonnée par la Commission européenne de violation des valeurs européennes (sur les sujets de corruption et de conflits d'intérêt). Le processus de sanction va prendre du temps et s'étaler sur 6 à 8 mois, la possible suspension devant être approuvée par 15 pays sur les 27.

LOPMI

Le 16 mars 2022 a été publié le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur pour la période allant de 2022 à 2027. Les trois principales priorités annoncées par le gouvernement sont d'abord la volonté de renforcer l'efficacité des forces de sécurité sur les terrains numériques et cyber, ensuite d'assurer la proximité police-population grâce à la transparence et l'exemplarité des fonctionnaires et enfin un vrai travail d'anticipation des crises et besoin de demain (ex. Coupe du monde de rugby et JO).

- Le Festival d'Angoulême, un des salons de la bande-dessinée les plus importants d'Europe s'est déroulé du 17 au 20 mars 2022. Le Grand Prix, récompensant un auteur pour l'ensemble de son œuvre, a été attribué à la féministe canadienne Julie Doucet, réputée pour son style underground (image ci-dessus). Le fauve d'or, récompensant un album en particulier, a été attribué au brésilien Marcello Quintanilha pour son album « Écoute, jolie Marcia ».
- Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) a publié son rapport annuel sur les grossesses non-intentionnelles dans le monde qui concernent environ 48% de toutes les grossesses entre 2015 et 2019. Selon le rapport, une grossesse non-intentionnelle (qui peut être désirée ou non) est une « grossesse inopportune, survenant plus tôt que souhaité ou alors que la femme n'a pas prévu ». Évidemment, les inégalités sont fortes : les femmes sont trois fois plus concernées par une telle grossesse en Afrique subsaharienne qu'en Europe et en Amérique du Nord.
- Le député Mounir Mahjoubi, ancien secrétaire d'état au numérique affirme dans une note qu'a chiffre d'affaires équivalent, un entrepôt Amazon emploie deux fois moins de salariés qu'un commerce traditionnel. Plusieurs facteurs participent à cela : d'abord une exceptionnelle productivité, ensuite une organisation du travail humain contestable et enfin une automatisation poussée.
- Jacqueline Jencquel, figure médiatique de la légalisation du suicide assisté, s'est donnée la mort fin mars à l'âge de 78 ans. En bonne santé, et refusant de vieillir jusqu'à la dépendance, elle souhaitait que la loi française sur le sujet change. En France, la loi Claeys-Leonetti encadre la fin de vie des patients gravement malades. Emanuel Macron s'est déclaré favorable au modèle belge où l'euthanasie est dépénalisée : les médecins ont la responsabilité de déclencher la mort d'une personne.
- La Commission européenne, le Conseil et le Parlement ont rédigé le Digital Markets Act (DMA), texte visant à encadrer les pratiques anti-concurrentielles des géants de la tech, et en particulier des Gafam. Le texte, qui devrait rentrer en vigueur en janvier 2023, prévoit notamment des amendes pouvant atteindre jusqu'à 20% des ventes mondiales en cas d'infractions.
- Le procès Deliveroo pour travail dissimulé s'est achevé le 16 mars. La procureure a requis la peine maximale prévue par la loi, soit 375 000 euros d'amende contre la société avec un affichage obligatoire de la condamnation sur son site et son application. Deliveroo est responsable d'une « instrumentalisation et d'un détournement de la régulation du travail », en qualifiant les livreurs « d'indépendants » plutôt que de « salariés » entre 2015 et 2017.
- L'ENSP de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, a accueilli des responsables policiers et judiciaires d'Irak, de Jordanie et du Liban afin de collaborer sur la lutte contre le trafic de biens culturels en pleine expansion suites aux guerres et aux pillages des sites archéologiques. L'objectif de l'ENSP a été de dévoiler les nouveaux outils technologiques permettant de repérer les objets archéologiques volés. Notamment, le centre de recherche de l'ENSP a présenté l'application Arte-fact qui permet, grâce à un algorithme, la reconnaissance de l'objet archéologique à partir d'une photo prise sur smartphone.
- Le pape François a promulgué la nouvelle Constitution apostolique de la curie romaine annoncée depuis son élection en 2013. Elle vient remplacer la précédente Constitution Pastor Bonus publiée par Jean-Paul II en 1988. La mesure principale de cette réforme est de décentraliser la curie romaine au profit des conférences épiscopales qui auront ainsi plus de responsabilités. Également, le pape décide de la possibilité pour « tout fidèle », homme ou femme, d'être nommé chef d'un organisme de la Curie romaine.
- **Le chiffre du mois** : Depuis le 3 janvier 2022, 15 400 infractions pénales sont en vigueur dont 5% de crimes, 54% de délits, 21% de contraventions de 5ème classe et 20% de contraventions des 4 premières classes.